

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2021 (ouverte à 20h31)

DATE DE CONVOCATION : 13 mars 2021

CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRESENTS (21) : Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Axelle ROUSSEL, Yves DEBRUYNE, Philippe RENAUX, Françoise BONHOMME, Annaïg PEDRON, Frédéric MORVAN, Medhi MAINGUENÉ, Karen FIANCET, Audrey LETERTRE, Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Nathalie POUPARD GUERIN, Ludovic CHESNEL, Nicolas FOREL, Bertrand VIRFOLLET

PROCURATIONS (1) :

Isabelle HEDAN a donné procuration à Françoise BONHOMME

EXCUSES (1) :

Maria CORREIA

NOMBRE DE VOTANTS : 22

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie POUPARD GUERIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Jérôme TOUTAIN se propose pour assurer le secrétariat de séance conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par **délibération n°2020.050 du 5 novembre 2020, et notamment son article 13.**

COMPTE-RENDU DU 18 février 2021

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du **18 février 2021** est approuvé à l'unanimité.

PREAMBULE – Ordre du jour

« Développement économique et culturel de la commune »

- 2021.015 – VIE ECONOMIQUE – ABANDON DES CREANCES – LOYERS COMMERCIAUX

« Education, Petite Enfance, Jeunesse »

- 2021.016 – CONVENTION PS JEUNES 2021-2022 AVEC LA CAF

« Gestion et Finances – Ressources Humaines »

FINANCES :

- 2021.017 – ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - BILAN ANNUEL 2020 - INFORMATION
- 2021.018 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
- 2021.019 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- 2021.020 – BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- 2021.021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES COMMUNS – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
- 2021.022 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020
- 2021.023 – BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
- 2020.024 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES COMMUNS – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
- 2021.025 – VIE ASSOCIATIVE – ASSOCIATIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES – SUBVENTIONS 2021
- 2021.026 - VIE SCOLAIRE - GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL - CREDITS SCOLAIRES 2021
- 2021.027 - VIE SCOLAIRE - ECOLE PRIVEE SAINT JEAN- PARTICIPATION DE LA COMMUNE ET CREDITS 2021
- 2021.028 - BUDGET PRINCIPAL - PARTICIPATIONS 2021 AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- 2021.029- ETAT ANNUEL 2020 DES INDEMNITES D'ELUS PERCUES - INFORMATION
- 2021.030 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021
- 2021.031 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021
- 2021.032 – BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021
- 2021.033 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES COMMUNS - BUDGET PRIMITIF 2021
- 2021.034 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES COMMUNS - CLOTURE DU BUDGET

« Urbanisme, cadre de vie »

- 2021.035 – AVIS RELATIF A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA RENOVATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS A VILLEJEAN (RENNES METROPOLE)

COMPTE- RENDU DE DELEGATION DE POUVOIR (Article L.2122.22 du CGCT)

Matthieu POLLET, Maire, informe le Conseil Municipal en début de séance des décisions prises par délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la **délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020** portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), déposée le 3 juin 2020 en Préfecture.

Il précise qu'il n'a pas pris de décision sur la période.

Philippe IMIELSKI, 1^{er} adjoint en charge de la vie économique et culturelle, présente le rapport suivant :

Par délibération n°2020.075, puis 2021.001 et 2021.011, la commune faisait le choix d'exonérer de loyers les restaurateurs actuellement locataires de la commune, à savoir La société « le M » et Madame LAURENT.

Alors que la pandémie se poursuit, alors que les restaurateurs ne sont pas encore autorisés à rouvrir au public, considérant les difficultés économiques du secteur, il est proposé de prolonger sur mars le soutien porté par la commune.

Nicolas FOREL : Nous nous rendons compte que la situation va durer. Pour la table de Flo, il y a un système de click and collect qui a été organisé, ils utilisent donc un peu le local. Je souhaitais savoir si nous allions continuer cette aide à 100% quoi qu'il arrive ou peut être pourrions nous prévoir un loyer minoré mis au regard du chiffre d'affaires et de la petite activité existante ?

Philippe IMIELSKI : On a pris effectivement le parti de soutenir ces deux restaurateurs. L'activité de vente à emporter permet de garder des liens avec la clientèle. Je ne pense pas que cela soit cependant forcément utile de procéder à un paiement partiel de loyer car cela distinguerait le traitement de nos deux locataires et cela n'est pas une bonne chose.

Nicolas FOREL : Je ne le voyais pas comme cela. S'il y en a un qui utilise en partie le local, même si ce n'est pas complètement, il pourrait être normal que la participation soit un peu différente.

Philippe IMIELSKI : La table de Flo a choisi de travailler. Il rembourse un peu ses frais fixes, mais ce n'est pas un bon signal de lui dire que parce qu'il travaille, notre soutien serait remis en cause.

Matthieu POLLET : Sans compter que l'activité est très partielle et que le chiffre d'affaires ne couvre pas vraiment les charges fixes. C'est pour garder le lien avec la clientèle et continuer à exister, entretenir la relation commerciale. Ce choix n'a d'ailleurs pas été celui de la pizzeria qui ne s'y retrouvait pas. On peut qu'encourager une activité maintenue. Dans ces circonstances, il est délicat d'aller décréter qu'on vient diminuer de 50 ou 100 € l'aide attribuée. Si la situation perdure par contre, la position pourrait être revue.

Nicolas FOREL : C'est justement parce que les dernières nouvelles nous font penser que la reprise n'est pas pour demain que je proposais cela.

Matthieu POLLET : On a bon espoir que les restaurants puissent rouvrir à moyen terme. Si dans six mois ou neuf mois, nous aurons encore la même situation, nous réfléchirons certainement différemment. Nous nous laissons encore deux ou trois mois devant nous.

Philippe IMIELSKI : Sans compter qu'il faudrait déterminer dans quelle proportion l'aide est revue, ce qui n'est pas évident. Sur le fond, il ne me semble encore une fois pas opportun d'envoyer ce signal.

Yves DEBRUYNE : Cela vous intéresse peut être qu'il puisse continuer à garantir un taux d'attractivité du centre ville parce que ce que fait la pizzeria est un peu risqué pour le maintien de sa clientèle.

Philippe IMIELSKI : La pizzeria a un choix, qu'on respecte sur le fond. Maintenant, cela pourrait signifier aussi que pour l'exploitant de la table de flo que finalement cela serait mieux de s'arrêter totalement. Je pense qu'il faut maintenir en l'état.

Matthieu POLLET : A ce stade. Nous verrons si cela doit se continuer en effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** les loyers des locaux à usage professionnel conclus avec les restaurateurs dont les noms et adresses sont listées ci-après, pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2021, la commune abandonnant les créances susvisées.

Pour le budget annexe « Développement économique » :

Mme Laura LAURENT : 33 place de L'Eglise - Montant du loyer HT par mois de 639,36 €
Société LE M : 5-7 place de L'Eglise - Montant du loyer HT par mois de 673,59 €

- **PRECISE** que cette opération pour être effective et compte tenu des baux commerciaux existant prendra budgétairement la forme d'une subvention à une personne de droit privé.

2021.016 – 7.05 CONVENTION PS JEUNES 2021-2022

Annexe : convention PS jeunes 2021-2022 avec la CAF

Nadège LOLLIVIER, 4^e adjointe au Maire en charge de l'Education, l'enfance et la jeunesse, présente le rapport suivant :

A l'été 2020, la CAF a produit un appel à projet pour le lancement d'une nouvelle Prestation de Service jeunes. Il s'agit d'un contrat d'objectif et de moyen signé entre la collectivité et la CAF, cette dernière apportant des financements afin de réaliser un certain nombre d'engagements de la commune.

Il est apparu dans les thématiques soulevées, à savoir la jeunesse et le développement d'activités par et pour les jeunes, afin de notamment travailler sur les dispositifs hors les murs afin d'animer une politique jeunesse au plus grand nombre, que cet appel à projet présentait un intérêt certain. La commune a procédé à une candidature.

Le projet de Saint-Erblon a été retenu en décembre 2020 et un financement à hauteur de 0,5 équivalent temps plein a été prévu (à hauteur de 50%) soit un financement sur deux ans de 9000 € environ.

Les projets qui ont été intégrés à cette PS Jeunes : le conseil municipal des jeunes, la découverte à la citoyenneté et la découverte des métiers, la recherche de projets hors les murs (non cantonnés dans l'espace jeunes, développer de nouvelles activités dans d'autres lieux).

La convention présentée ce jour au conseil formalise les engagements réciproques, comme traditionnellement dans ce genre de dispositif.

Bertrand VIRFOLLET : *Est-ce qu'au sein des activités qui vont être menés pour la jeunesse, y-aura-t-il des activités type artistiques, tags ... ?*

Nadège LOLLIVIER : *C'est prévu dans la typologie « arts de rue » du projet effectivement.*

Bertrand VIRFOLLET : *Je dis cela parce qu'on voit apparaître des graffitis un peu partout dans la commune. Le meilleur moyen pour ne pas laisser de place à ces pratiques est de faire en sorte que les jeunes fassent des œuvres d'art sur le mobilier urbain de manière à ce qu'ils ne détériorent pas ce qu'ils ont mis en place. C'est pour cela que je me demandais si les projets allaient dans ce sens-là.*

Nadège LOLLIVIER : *Cela va dans ce sens-là oui, même si tous n'est pas encore calé à ce stade. Le responsable Espace Jeunes y travaille.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Jeunes 2021-2022 avec la Caisse d'allocation familiale d'Ille-et-Vilaine.

2021.017 – 3.1
ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - BILAN ANNUEL 2020 - INFORMATION

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités locales, et en particulier son article L.2241-1,

Toute commune de plus de 2000 habitants, au préalable du vote du compte administratif, est tenue de présenter le bilan des opérations d'acquisition et de cessions immobilières réalisées dans l'année.

Etat des Acquisitions Immobilières

Référence Cadastrale	Adresse	Superficie	CEDANT	Valeur hors frais de notaire
ZP 258	33 rue du champ mulon	425 m ²	Monsieur JUDEAUX	17 000 €

Portage Rennes Métropole

Référence Cadastrale	Adresse	Superficie	CEDANT	Valeur hors frais de notaire
ZP 350, ZP 354, ZP 355	33 rue du champ mulon	1548 m ²	Famille JUDEAUX	235 000 €

Etat des Cessions Immobilières

Référence Cadastrale	Adresse	Superficie	ACQUEREUR	Valeur hors frais de notaire
Multiples	1 rue des Leuzières	7 242 m ²	SECIB	580 966,46 €
AB 524, 771, 783, 786, 952	9 rue du vivier	264 m ²	SECIB	31 700 €
AB 133	rue de l'Isle	1 177 m ²	AIGUILLON	177 374 €
ZP 805	Rue simone Morand	26 m ²	LEBUNETEL	105,30 €

Ludovic CHESNEL : Sur le 1 rue des Leuzières, le montant final à 580 966 euros, c'est le montant que vous avez renégocié à la SECIB ? Initialement c'était combien déjà ? Il me semblait que c'était plus que cela ?

Matthieu POLLET : On va vous le rappeler tout à l'heure. Il y avait deux enjeux : la hausse du prix d'achat suite à la revalorisation des domaines, et puis il y avait aussi un travail sur la dépollution qui avait été surcoté. Ce qui a permis de récupérer des charges en moins puisqu'il y avait un engagement de la précédente mandature à supporter les coûts de dépollution. Nous avons des devis qui s'envolaient. Après étude des éléments, les coûts étaient surcotés.

Ludovic CHESNEL : En termes de dépollution car là les travaux ont commencé par cette phase, on ne connaît pas encore le montant définitif.

Matthieu POLLET : On s'était mis d'accord sur un prix figé, par de surprise possible dans les derniers échanges. La prise en charge est définitive, un surcoût serait à la charge de la SECIB.

Ludovic CHESNEL : Et c'était combien le montant sur lequel vous vous étiez mis d'accord ? 120 000 au départ ?

Matthieu POLLET : Quand on est arrivé, cela touchait les 160 000 euros de déconstruction / dépollution. On a revu autour de 100 000 tout compris in fine. Sur le prix d'achat, le montant a été revu de 80 000 euros je crois suite à l'estimation des domaines.

Ludovic CHESNEL : si j'ai bien compris, s'il y a un avenant sur la dépollution du terrain, l'avenant est à la charge de la SECIB.

Matthieu POLLET : c'est en effet ce qui est ressorti des négociations.

Brigitte BOUGUET : initialement lorsque nous sommes arrivés, le montant notifié était 558 600 et après négociation à 581 966 euros.

Ludovic CHESNEL : et donc cela fait 12 000 de plus ? 13 000 ?

Matthieu POLLET : Je n'ai plus précisément les choses en tête, on en avait parlé à l'époque. Je n'ai pas préparé les éléments ce soir mais il y avait deux niveaux. Le calcul total était de 160 000 d'écart.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport présenté.

2021.018 – 7.1 FINANCES BUDGET - BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020
--

Annexe : SYNTHÈSE DU COMPTE DE GESTION 2020 (Préfecture)

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

Considérant les opérations régulières et dûment justifiées,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion de la comptabilité principale, des budgets annexes « développement économique et commercial » et du lotissement « les Communs » dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2021.019 – 7.1
FINANCES BUDGET - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Annexes : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Préfecture)

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Après présentation de l'exercice considéré avec analyse comparative entre les différents exercices, l'explication détaillée des différentes sections et chapitres.

Après avoir rappelé l'ensemble des orientations budgétaires prises depuis le début de la mandature,

Après avoir précisé que les comptes administratifs relatent les opérations effectuées par Matthieu POLLET, Maire, et que par conséquent, il doit se retirer au moment du vote ».

Brigitte BOUGUET présente les comptes administratifs 2020 (trois budgets)

Matthieu POLLET sort de la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Matthieu POLLET, Maire.
- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	3 333 300,59 €	1 510 606,03 €	4 843 906,62 €
RECETTES	3 639 910,11 €	2 712 882,01 €	6 352 792,12 €
DEFICIT 2020			
EXCEDENT 2020	306 609,52 €	1 202 275,98 €	1 508 885,50 €
RESULTAT 2019		-192 593,99 €	-192 593,99 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	306 609,52 €	1 009 681,99 €	1 316 291,51 €
RAR DEPENSES 2020		1 331 106,00 €	
RAR RECETTES 2020		348 230,00 €	
RESULTAT CUMULE AVEC RAR		-982 876,00 €	333 415,51 €

2021.020 – 7.1
FINANCES BUDGET - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Annexes : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Préfecture)

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Après présentation de l'exercice considéré avec analyse comparative entre les différents exercices, l'explication détaillée des différentes sections et chapitres.

Après avoir rappelé l'ensemble des orientations budgétaires prises depuis le début de la mandature,

Après avoir précisé que les comptes administratifs relatent les opérations effectuées par Matthieu POLLET, Maire, et que par conséquent, il doit se retirer au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Matthieu POLLET, Maire.
- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	28 685,47 €	42 141,84 €	70 827,31 €
RECETTES	37 176,94 €	9 396,66 €	46 573,60 €
DEFICIT 2020		-32 745,18 €	-24 253,71 €
EXCEDENT 2020	8 491,47 €		
RESULTAT 2019	2 346,80 €	85 055,81 €	87 402,61 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	10 838,27 €	52 310,63 €	63 148,90 €
RAR DEPENSES 2020		7 400,00 €	
RAR RECETTES 2020		1 000,00 €	
RESULTAT CUMULE AVEC RAR		-6 400,00 €	56 748,90 €

2021.021 – 7.1
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES COMMUNS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Annexes : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (Préfecture)

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

« Après présentation de l'exercice considéré avec analyse comparative entre les différents exercices, l'explication détaillée des différentes sections et chapitres.

Après avoir rappelé l'ensemble des orientations budgétaires prises depuis le début de la mandature,

Après avoir précisé que les comptes administratifs relatent les opérations effectuées par Matthieu POLLET, Maire, et que par conséquent, il doit se retirer au moment du vote ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Matthieu POLLET, Maire.
- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➤ **RECONNAIT** la sincérité des résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES			
RECETTES			
DEFICIT 2020			
EXCEDENT 2020			
RESULTAT 2019	6 079,43 €		6 079,43 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	6 079,43 €		6 079,43 €

2021.022 – 7.1
BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	306 609,52 €
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	0,00 €
C- Résultat à affecter	306 609,52 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	1 009 681,99 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	-982 876,00 €
Besoin de financement (F=D+E)	
	0,00 €
AFFECTATION (C=G+H)	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G- = au minimum couverture du besoin de financement F	226 609,52 €
2) H- Report de fonctionnement R002	80 000,00 €

Ludovic CHESNEL : Les 80 000, on a vu cela en commission, qu'il était possible d'affecter une partie en investissement et l'autre en fonctionnement. Il s'agit d'une somme pour prévoir si on n'avait pas la dotation suffisante de l'Etat ?

Brigitte BOUGUET : Il y a plusieurs éléments. On a tous entendu ce soir le discours du premier ministre sur les mesures de confinement de 16 départements. On ne sait pas comment la situation sanitaire va évoluer en 2021. Si on se retrouve avec un confinement général comme on avait eu il y a un, et notamment la fermeture des services, les impacts sont connus : recettes moindres, dépenses supplémentaires voire en moins. Il convient donc d'être prudent, et d'avoir en réserve les 80 000. S'il n'arrive rien, ces sommes vont tomber dans notre excédent de fonctionnement qui sera dégager en fin d'année au compte administratif 2021. Vous savez que toutes les collectivités territoriales sont dans une situation incertaine. Il faut vraiment rester prudent et le trésorier nous rappelle bien les précautions que nous devons prendre vu le contexte des finances locales.

Brigitte BOUGUET : vu la réforme de la taxe d'habitation, au niveau de Bercy, ils ne sont pas prêts à fournir les montants des impôts locaux. Les hypothèses ont été calculés au plus près de la réalité. Mais nous ne sommes pas à l'abri d'évolution en plus ou en moins. Il faudra également que nous gérions les protocoles à venir qu'il faudra certainement mettre en œuvre (personnel, moyens de nettoyage etc.).

Matthieu POLLET : Oui tout à fait. Après ce sont des éléments qui ont notamment été évoqués lors de la commission finances. Je vous propose de continuer avec les explications sur l'affectation du résultat du budget commerce car nous avons beaucoup de points pendant ce conseil.

Ludovic CHESNEL : Tout le monde n'était pas en commission finances monsieur le Maire. Nous pouvons rappeler certaines choses.

Brigitte BOUGUET présente l'affectation du résultat des deux budgets annexes.

Matthieu POLLET : Nous allons passer au vote globalement, sauf si certains sont contre cette méthode (pas de commentaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget principal sur le budget primitif 2021 selon la ventilation suivante :
 - Ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 80 000,00 €
 - Ligne 1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 226 609,52 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.023 – 7.1

**BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 -
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	8 491,47 €
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	2 346,80 €
C- Résultat à affecter	10 838,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	52 310,63 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	-6 400,00 €
Besoin de financement (F=D+E)	0,00 €
AFFECTATION (C=G+H)	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G- = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H- Report de fonctionnement R002	10 838,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe développement économique et commercial sur le budget primitif 2021 selon la ventilation suivante :
 - Ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 10 838,27 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.024 – 7.1
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES COMMUNS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 -
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	6 079,43 €
C- Résultat à affecter	6 079,43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	0,00 €
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement (F=D+E)	0,00 €
AFFECTATION (C=G+H)	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G- = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H- Report de fonctionnement R002	6 079,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe lotissement communal les Communs sur le budget primitif 2021 selon la ventilation suivante :
 - Ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.025 – 7.5

VIE ASSOCIATIVE - ASSOCIATIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES - SUBVENTIONS ANNEE 2021

Annexe : TABLEAU DES SUBVENTIONS 2021

Jérôme TOUTAIN, 4^e adjoint au Maire en charge de la vie associative et sportive, de la sécurité et des affaires sociales, donne lecture du rapport suivant :

« Considérant les propositions de la commission « Vie associative et sportive – Education, enfance et jeunesse - Solidarité », ainsi que celles des différentes commissions, et après avis du Conseil Municipal au cours de différentes réunions de travail, il est proposé d'approuver l'attribution des subventions aux associations municipales et extra municipales présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le montant total attribué aux associations communales pourra être mandaté en plusieurs temps, sachant que la somme consacrée à la partie « formation », ne sera versée que sur présentation de justificatifs.

Jérôme TOUTAIN présente le tableau des subventions et pointe notamment le fait que certaines associations n'ont pas présentés de demande en 2021 du fait de leur faible activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions d'attributions de subventions annexées à la présente délibération.
- **DIT** que ces crédits seront imputés au chapitre 65, article 6574 du budget 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.026 – 7.6
VIE SCOLAIRE - GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL - CREDITS SCOLAIRES 2021

Nadège LOLLIVIER, 4^e Adjointe au Maire en charge de l'Education, l'enfance et la jeunesse, présente le rapport suivant :

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L 212-4,

Chaque année, la commune vote les crédits scolaires attribués à l'école publique pour son fonctionnement. Les crédits sont attribués en fonction des thématiques d'achats et de règles reprises dans la présente délibération.

Aucune augmentation des valeurs de référence n'est prévue pour l'année 2021 par rapport aux montants prévus en 2020. Les évolutions d'effectifs et l'ouverture de classe sur 2021 entraîneront néanmoins une petite hausse budgétaire (+ 5K€ par rapport au CA 2020 dans le BP 2021).

Sont proposés pour le groupe scolaire public Louise Michel et pour l'année 2021, les crédits de fonctionnement suivants :

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

LIBELLE		DETAIL	MONTANT	MODALITES
1) crédits scolaires alloués				
Article 6067	Fournitures scolaires	27 € / enfant		Payable au fournisseur sur la base de l'effectif ou nombre de classes au 1er janvier 2021, pour la période du 01/01/2021 au 31/08/21 et au 1 ^{er} septembre 2021 pour la période du 01/09/21 au 31/12/21.
	Matériel pédagogique livres scolaires	327.50 € / classe		
Article 6188	Activités pédagogiques, artistiques et culturelles	4 € / enfant		Payable au fournisseur Nombre d'enfants au 01/01/21.
Article 6247	Transport collectif	210 € / classe		Payable au fournisseur sur la base de l'effectif ou nombre de classes au 1er janvier 2021, pour la période du 01/01/2021 au 31/08/21 et au 1 ^{er} septembre 2021 pour la période du 01/09/21 au 31/12/21.
Article 65740	Classe transplantée/enfant	40 € / enfant		Payable sur justificatifs.
Articles 6247 + 6288	Piscine : (activité + transport + maître nageur)			Variable selon planning et facturations établies par le syndicat de piscine.
Article 65740	Goûter de Noël/enfant	1,10 € / enfant		Payable sur justificatifs et sur la base de l'effectif au 1 ^{er} septembre 2021.
2) crédits administratifs				
Article 6064	Fournitures Informatiques, administratives	FORFAIT	1 000, 00 €	Payable au fournisseur.
Article 6182	Achat de revues		255,00 €	

Article 6261	Affranchissement		60, 00 €	Affranchissement Mairie
-----------------	------------------	--	----------	-------------------------

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

LIBELLE		DETAIL	MONTANT	MODALITES
1) crédits scolaires alloués				
Article 6067	Fournitures scolaires	32 €/ enfant	Payable au fournisseur sur la base de l'effectif ou nombre de classes au 1er janvier 2021, pour la période du 01/01/2021 au 31/08/21 et au 1 ^{er} septembre 2021 pour la période du 01/09/21 au 31/12/21.	
	Matériel pédagogique	200 € / classe		
Article 6247	Transport collectif	210 € / classe		
Article 65740	Goûter de Noël/enfant	FORFAIT 1,10 € / enfant	Payable sur justificatifs et sur la base de l'effectif au 1 ^{er} septembre 2021.	
2) crédits administratifs				
Article 6064	Fournitures Informatiques , administratives	FORFAIT	300 €	Payable au fournisseur.
Article 6182	Achat de revues	FORFAIT	200 €	Payable au fournisseur.
Article 6261	Affranchissement	FORFAIT	60 €	Affranchissement Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions d'attributions ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.027 – 8.1

VIE SCOLAIRE - ECOLE PRIVEE SAINT JEAN- PARTICIPATION DE LA COMMUNE ET CREDITS 2021

Nadège LOLLIVIER, 4^e Adjointe au Maire en charge de l'Education, l'enfance et la jeunesse présente le rapport suivant :

Vu la circulaire préfectorale n° 2012.025 en date du 15 février 2012 relative au fonctionnement des écoles, selon laquelle le montant total pris en charge ne doit pas excéder le résultat obtenu par le coût moyen d'un élève de l'enseignement public sur la base de l'ensemble des dépenses de fonctionnement figurant au dernier compte administratif,

Vu la convention autorisée par délibération n°2015-043 du Conseil Municipal du 17 juin 2015, conclue entre l'école Saint-Jean, sous contrat d'association et la Commune,

Vu l'état des charges de fonctionnement du groupe scolaire « Louise Michel » de l'exercice 2020, selon lequel il est établi un coût de fonctionnement par élève, hors aides facultatives, de :

- 337,13 € (307,92 € en 2019) pour un enfant de classe élémentaire
- 1209,58 € (1136,78 € en 2019) pour un enfant en classe maternelle.

Vu la délibération n° 2021.025 du 18 mars 2021 attribuant les crédits au groupe scolaire « Louise Michel » pour l'année 2021, il est proposé d'attribuer à l'école privée Saint-Jean les crédits suivants au titre de l'année 2021 :

PARTICIPATION FORFAITAIRE			
Définie suivant coûts de fonctionnement des écoles publiques n-1 (2020), hors aides facultatives			
Article 65741	Dépenses de Fonctionnement Subventions aux effectifs	Participation par enfant de la commune 337,13 € en Elémentaire 1 209,58 € en Maternelle	Payable à l'AEPEC suivant convention et sur justificatifs sur la base de l'effectif au 01/01/21 pour la période 01/01 au 31/08 au 01/09/21 pour la période 01/09 au 31/12
Articles 6247 6288	Piscines : (activité + transport + maître nageur)	Factures prises en charge directement par la commune.	
AUTRES CREDITS en référence aux aides facultatives votées aux écoles publiques			
Article 65741	Transports collectifs	210 € / classe au 1/01/20 (8/12) et au 01/09/20 (4/12).	Payable à l'AEPEC suivant convention et sur justificatifs
Article 65741	Classe transplantée	40 € / enfant	(tous les 2 ans ou 3 ans)
	Goûter de Noël/enfant	FORFAIT 1,10 € / enfant	Payable à l'AEPEC suivant convention et sur justificatifs et sur la base de l'effectif au 1 ^{er} septembre 2021

Article 65741 participation au déficit du service restauration	Le coût de revient de l'école Saint-Jean n'est pas encore réalisé. Pour autant, au moment du vote, le coût de revient prévisionnel d'un repas du collège privé Saint-Paul est fixé à 3,28, et est donc inférieur au coût de revient communal.	Si le coût de revient unitaire du repas servi au Collège Privé Saint Paul au bénéfice des enfants de l'Ecole Saint Jean est : - Inférieur au coût de revient unitaire du repas servi au restaurant municipal, la base de calcul sera celui du collège privé Saint Paul. - Supérieur au coût de revient unitaire du repas servi au restaurant municipal, la base de calcul sera celui du restaurant municipal.
	Régularisation 2019-2020 = 1 371,26 € Prévisionnel année 2021 – Janvier à décembre Prix de revient prévisionnel 3,28 € X effectifs prévisionnels 12 000 repas = 39 360,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions d'attributions de crédits à l'école privée Saint-Jean précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.028 – 7.6
FINANCES BUDGET - PARTICIPATION 2021 AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Philippe IMIELSKI, 1^{er} adjoint en charge de la vie économique et culturelle, présente le rapport suivant :

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à approuver le budget primitif et notamment le chapitre 65 avec l'article 6554 : participations aux structures intercommunales.

Le montant des participations aux syndicats intercommunaux est débattu au sein de chaque syndicat, par les représentants des communes. Celles-ci doivent ensuite entériner dans leurs propres budgets, les modalités de versement des dites participations.

Dans l'attente des demandes de participations définitives des différents syndicats auxquels adhère la commune, il est proposé d'approuver pour 2021, le tableau de répartition ci-dessous de l'article 6554.

Ce tableau présente une participation exceptionnelle de 16 206 € pour le syndicat intercommunal de piscine, ceci afin d'intégrer la sollicitation des membres du syndicat au déficit de fonctionnement 2020 de la piscine calculée à 446 k €.

PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES					
Détail de l'article 6554					
STRUCTURES INTERCOMMUNALES	2017	2018	2019	2020	2021
ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE RIVE SUD	26 848,00 €	27 385,00 €	27 932,00 €	28 491,00 €	29 061,00 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL PISCINE DE LA CONTERIE	22 205,00 €	22 511,00 €	22 032,00 €	22 003,00 €	23 255,00 €
	Contribution exceptionnelle - Déficit crise sanitaire				16 206,00 €
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION	15 474,24 €	15 801,91 €	10 970,83 €	11 064,55 €	11 064,55 €
A.A.E.S.R Accueil et Accompagnement pour l'emploi Sud Rennes	4 901,00 €	4 510,00 €	4 347,00 €	4 719,02 €	5 117,00 €
RENNES METROPOLE (Portage Foncier)	21 056,80 €	21 844,30 €	22 405,70 €	22 405,70 €	22 405,70 €
TOTAUX	93 674,46 €	92 052,21 €	87 687,53 €	88 683,27 €	107 109,25 €

Ludovic CHESNEL : Suite à la réunion de la semaine dernière, vous aviez dit qu'il y avait une trentaine de personnes travaillant à la piscine c'est cela ? La question que je voulais vous poser, le chômage partiel n'est pas possible ?

Philippe IMIELSKI : Malheureusement non car ce sont des agents publics.

Brigitte BOUGUET : Ce sont des fonctionnaires.

Philippe IMIELSKI : C'est la différence notamment avec certaines piscines privées qui sont tout autant en difficulté mais qui n'ont pas eu cette charge. Les frais de personnel sont la charge principale de la piscine. Le seul point sur le sujet qui a été fait et adopté en conseil syndical a été la mise à disposition du personnel aux communes moyennant remboursement, notamment pour encadrer des activités dans les pôles éducatifs.

Ludovic CHESNEL : Si Saint-Erblon a une contribution exceptionnelle pour le déficit, toutes les communes adhérentes au syndicat...pouvez-vous nous rappeler combien y-a-t-il de communes ?

Philippe IMIELSKI : 12 communes

Ludovic CHESNEL : quelle est la contribution totale des 12 communes ?

Philippe IMIELSKI : 446 000 euros, avec une clé de répartition identique que pour la participation actuelle.

Ludovic CHESNEL : est-ce que Laillé va intégrer le syndicat ? avez-vous des nouvelles ? car cela baisserait les contributions de chaque commune ...

Philippe IMIELSKI : tout à fait. Pour l'instant, je n'ai pas de nouvelles.

Bertrand VIRFOLLET : j'ai une autre question par rapport à ce que j'avais posé lors du précédent conseil, sur les 16 206 euros qui seront des charges exceptionnelles. Comment avez-vous intégré ce coût là pour les années à venir ? Sur combien de temps cela va peser sur le budget, ou du moins intégrer dans les budgets futurs ? Cela a été intégré chaque année future ? ou cela n'a pas été prévu et cela devra être intégré dans les prévisions de charge ?

Matthieu POLLET : il y a deux questions en effet. Là on est sur une charge exceptionnelle, liée au fonctionnement d'un syndicat piscine. Comme on a une situation compliquée, la seule possibilité, après avoir étudié toutes les pistes, est que chaque commune participe au déficit. C'est propre de la gestion syndicale. Après, dans votre question, il y avait également la question de ce qu'on avait anticipé ou non dans nos prévisions. Une partie de la réponse est dans ce qu'on disait tout à l'heure sur la provision en fonctionnement de 80 000 euros, cela en fait partie, entre autres.

Brigitte BOUGUET : lorsqu'on avait présenté le ROB, le rapport d'orientations budgétaires, on n'avait pas encore les éléments et les chiffres presque arrêtés du syndicat qui ne validera le compte administratif du syndicat que début avril sauf erreur. Dans le scénario de programmation des investissements, on était parti sur une hausse de 5 000 € par an sur les syndicats pour projeter nos dépenses futures. Ces nouveaux éléments devront être intégrés à nouveau dans notre analyse financière de la prospective. L'intérêt d'avoir notre outil Finance Active, c'est de mettre à jour nos éléments pour bien suivre les éléments, faire du contrôle de gestion.

Matthieu POLLET : sur les 5000 €, nous ne les avons pas non plus inventés à l'époque. Il s'agissait des sommes prévisionnelles.

Philippe IMIELSKI : Les projections de recettes n'ont pas été à hauteur de ce qui était prévu. Les conditions sanitaires ont tout perturbé. Il faut savoir que les protocoles ont varié dans le temps mais cela s'est traduit par une perte de recettes plus significative que prévu.

Matthieu POLLET : Nous sommes clairement en gestion de crise. Un budget traditionnellement ne se gère pas facilement, mais là, nous devons subir quelques à-coups qu'on découvre au fil de l'eau. D'où le budget que nous vous proposons ce soir et notamment.

Bertrand VIRFOLLET : pour rappel, pouvez-vous nous réexpliquer la répartition des règles de répartition financière entre les communes membres. Il s'agit d'un critère de population proportionnel ?

Philippe IMIESLKI : C'est plus complexe. Il s'agit d'une clé en fonction du nombre d'habitants, aux revenus, à la distance ... Il y a un mix qui est fait. Depuis 5 ans, la participation totale n'avait pas évolué. Les évolutions qui se faisaient sur les sommes étaient liés aux évolutions des indicateurs de chaque commune. Ici, il s'agit bien une mesure exceptionnelle que l'on ne souhaite pas voir perdurer bien entendu.

Nicolas FOREL : juste, pour en finir avec ce point, est-ce qu'il y a une visibilité sur une deadline après laquelle si la réouverture ne se fait pas, il faudra se réinterroger sur la pérennité de la piscine ?

Philippe IMIESLKI : Sous réserve de ce qui va être présenté au conseil syndical du mois d'avril, les scénarios qui sont présentés montrent qu'on est sur 2021 à 50 % des recettes possibles. Si on reste à ce niveau-là, la piscine peut continuer à tourner mais avec des participations plus importantes des communes que celle habituelle. Maintenant, vous dire qu'on va arrêter la piscine demain, je ne pense pas. Il y a l'activité liée aux scolaires qui continue. Ce qui pose problème ce sont les entrées payantes et les manifestations autour des deux bassins. Encore, nous avons une certaine chance, la piscine utilise en effet une chaudière à bois. Cette chaudière est alimentée par du bois stocké près de l'aire de covoiturage et qui est assez bon marché. La chaudière permet ainsi d'abaisser le coût de chauffage de manière assez significative et permet ainsi de maîtriser l'ensemble. Pour terminer, la planche de salut pour terminer pourrait venir de l'Etat. Celui-ci est certes déjà fortement sollicité mais les piscines publiques avaient demandé une participation au déficit exceptionnel, pour l'instant sans retour positif. Un courrier va être adressé pour demander un soutien de

l'Etat qui sera signé des 12 maires à destination de la préfecture. C'est une démarche qui risque d'être nationale.

Nicolas FOREL : *existe-t-il un risque de désengagement de certaines communes, et donc un impact sur Saint-Erblon ?*

Philippe IMIESLKI : *Je n'y crois pas les mécanismes de solidarité prévus dans la convention ne peuvent pas trop le permettre.*

Matthieu POLLET : *Ce n'est pas quelque chose qui est évoqué à ce jour. Si cela devait durer, ce n'est pas impossible que certaines communes aient du mal à tenir leurs engagements. Pour nous c'est 16 000 €, pour d'autres communes c'est beaucoup plus important. On n'en est pas encore là, nous sommes tous sur un principe de solidarité et espérons voir le bout de cette situation.*

Brigitte BOUGUET : *Certaines communes n'ont pas pu intégrer ces sommes car ont déjà voté leur budget. Celles qui n'ont pas prévu de marges pour ces dépenses exceptionnelles peuvent se trouver en difficultés.*

Matthieu POLLET : *Nous avons été prévenu à temps mais ce n'est en effet pas le cas de toutes les communes.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le tableau de répartition prévisionnelle présenté ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, à l'article 6554 du budget 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.029 – 5.6 FINANCES BUDGET – ETAT ANNUEL 2020 DES INDEMNITES D'ELUS PERCUES - INFORMATION
--

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et son article L2123-24-1-1,

Considérant qu'il est nécessaire de présenter un tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus avant le vote du budget primitif,

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES de fonction

ANNEE 2020 (de mai à décembre)

	Montants bruts des indemnités de fonctions		période
Maire	11 795,11 €	POLLET Matthieu	du 26/05 au 31/12/2020
1er adjoint	4 437,79 €	IMIELSKI Philippe	du 01/06 au 31/12/2020
2ème adjoint	4 437,79 €	BOUGUET Brigitte	du 01/06 au 31/12/2020
3ème adjoint	4 437,79 €	TOUTAIN Jérôme	du 01/06 au 31/12/2020

4ème adjoint	4 437,79 €	LOLLIVIER Nadège	du 01/06 au 31/12/2020
5ème adjoint	4 437,79 €	BOULAY Thomas	du 01/06 au 31/12/2020
6ème adjoint	4 437,79 €	ROUSSEL Axelle	du 01/06 au 31/12/2020
Conseil Municipal délégué	2 766,12 €	RENAUX Philippe	du 01/06 au 31/12/2020
Conseil Municipal délégué	2 766,12 €	MORVAN Frédéric	du 01/06 au 31/12/2020
Conseil Municipal délégué	2 766,12 €	LEROY Fanny	du 01/06 au 31/12/2020

Remboursements de frais :

Aucun élu n'a bénéficié de remboursement de frais en 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la transmission de ces informations.

2021.030 – 7.02 BUDGET – FISCALITE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Foncier non bâti	42 %
Foncier bâti (communal)	18,96%
Foncier bâti (départemental)	19,90%
Nouveau taux 2021 TFB communal	38,86 %

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale et conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est celui appliqué précédemment soit 16,96 % (pouvoir des taux uniquement en 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le maintien des taux d'imposition proposés ci-après pour 2021

Taux Foncier non bâti	42 %
Taux Foncier bâti	38,86 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état « n°1259 » notifiant les taux d'imposition

Annexes : Fonctionnement – Investissement

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Le projet de Budget Primitif 2021 est établi selon la nomenclature comptable M14 avec une présentation par nature. Par ailleurs, il reprend les résultats du Compte Administratif 2020 suite à leur approbation ainsi que les restes à réaliser établis au 31 décembre 2020.

Ce projet de Budget Primitif 2021 est présenté successivement en deux balances générales distinctes pour le Budget Principal et les deux Budgets Annexes.

Ces balances regroupent par nature le montant des dépenses et des recettes et font la distinction entre les mouvements réels et les mouvements d'ordre ; seules les opérations réelles affectent le fond de roulement, les opérations d'ordre ne correspondant qu'à un mouvement d'espèces.

Les orientations de dépenses et de recettes pour les différents budgets ont fait l'objet de consultations des services et de propositions de la part des commissions municipales, qui ont été arrêtés à travers le débat d'orientations budgétaires discutées par **délibération n°2021 – 012 du 18 février 2021**.

Approbation du Budget Primitif de la commune de Saint-Erblon pour 2021, dont les éléments sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	740 803,34 €
012	Charges de personnel	1 393 378,16 €
014	Atténuation de produits	62 545,00 €
65	Autres charges des gestion courante	417 727,94 €
66	Charges financières	30 743,69 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
68	Provisions	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	4 999,87 €
023	Virement à la section d'investissement	144 869,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	126 000,00 €
TOTAL		2 923 067,00 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BP 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté	80 000,00 €
013	Atténuations de charges	43 665,00 €
70	Produits des services	281 339,00 €
73	Impôts et taxes	1 759 676,00 €
74	Dotations, participations	633 308,00 €
75	Autres produits de gestion courante	100 559,00 €
76	Produits financiers	0,00 €

77	Produits exceptionnels	9 520,00 €
78	Reprise sur provisions	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
TOTAL		2 923 067,00 €

Dépenses d'investissement				
Chapitres	Libellé	Restes à réaliser 2020	BP 2021	Total (= RAR + vote)
10	Dotations, Fonds divers et réserves			
16	Emprunts et dettes assimilés		192 000,00 €	192 000,00 €
165	Cautionnement versés	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	830,00 €	53 740,00 €	54 570,00 €
204	Subventions d'équipements versées	540 000,00 €	0,00 €	540 000,00 €
21	Immobilisations corporelles - hors cessions	21 180,20 €	123 100,00 €	144 280,20 €
21	Immobilisations corporelles - cessions		792 000,00 €	792 000,00 €
OPERATIONS				
155	Restauration du patrimoine	1 228,80 €		1 228,80 €
228	Eglise	5 000,00 €		5 000,00 €
250	Mairie	14 756,00 €		14 756,00 €
266	Groupe Scolaire	223 000,00 €	35 000,00 €	258 000,00 €
277	Réaménagement du centre bourg (Vallon et EV CB)	412 550,00 €	2 000,00 €	414 550,00 €
278	Nouvel équipement public culturel - Place de la fontaine & Arcades	12 885,00 €		12 885,00 €
351	ADAP	3 480,00 €		3 480,00 €
353	Autopartage	67 796,00 €	12 204,00 €	80 000,00 €
355	Amenagement salle associative (ex RM)	9 700,00 €	143 300,00 €	153 000,00 €
358	Installation Statues Centre Bourg	17 700,00 €	5 000,00 €	22 700,00 €
359	Complexe multifonction		50 000,00 €	50 000,00 €
360	Aménagement Aires de Jeux		120 000,00 €	120 000,00 €
361	Rénovation énergétique Pôle social		50 000,00 €	50 000,00 €
362	Réfection éclairage extérieur Eglise		12 000,00 €	12 000,00 €
363	Projet Label numérique - Ecoles LM et SJ		28 000,00 €	28 000,00 €
20	Dépenses imprévues		14 000,00 €	14 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 000,00 €	15 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL		1 331 106,00 €	1 650 344,00 €	2 981 450,00 €
Recettes d'investissement				
Chapitres	Libellé	Restes à réaliser 2019	BP 2020	Total (= RAR + vote)
10	Dotations		193 288,00 €	193 288,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		226 609,52 €	226 609,52 €
13	Subventions d'investissement	197 229,29 €	89 974,00 €	287 203,29 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
024	Produits de cessions	150 000,71 €	839 797,49 €	989 798,20 €
OPERATIONS D'ORDRE				
001	Excédent d'investissement reporté		1 009 681,99 €	1 009 681,99 €
021	Virement de la section de fonctionnement		144 869,00 €	144 869,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements)		126 000,00 €	126 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL		348 230,00 €	2 633 220,00 €	2 981 450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (3 contre, 1 abstention),

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.032 – 7.01
BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL – BUDGET PRIMITIF 2021

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractères général	7 200,00 €
65	Autres charges des gestion courante	9 933,30 €
66	Charges financières	5 300,00 €
67	Charges exceptionnelles	7 877,70 €
023	Virement à la section d'investissement	1 903,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 400,00 €
TOTAL		39 614,00 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BP 2021
002	<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	10 838,27 €
70	Produits des services	1 160,00 €
73	Impôts et taxes	450,00 €
75	Autres produits de gestion courante	26 915,73 €
77	Produits exceptionnels	250,00 €
TOTAL		39 614,00 €

Dépenses d'investissement				
Chapitres	Libellé	Restes à réaliser 2020	BP 2021	Total (= RAR + vote)
16	Emprunts et dettes assimilés		31 800,00 €	31 800,00 €
165	Cautionnement versés	2 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 400,00	122 500,00	128 900,00
TOTAL		8 400,00 €	155 300,00 €	163 700,00 €

Recettes d'investissement				
Chapitres	Libellé	Restes à réaliser 2020	BP 2021	Total (= RAR + vote)
16	Emprunts		99 086,37 €	99 086,37 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 400,00 €	7 400,00 €
001	<i>Excédent d'investissement reporté</i>		52 310,63 €	52 310,63 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		1 903,00 €	1 903,00 €
TOTAL		2 000,00 €	161 700,00 €	163 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (3 contre, 1 abstention),

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.033 - 7.01 FINANCES BUDGET - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES COMMUNS - BUDGET PRIMITIF 2021
--

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractères général (Article 6522)	6 079,43 €
TOTAL		6 079,43 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Libellé	BP 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 079,43 €
TOTAL		6 079,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.034 - 7.01 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES COMMUNS - CLOTURE DU BUDGET

Brigitte BOUGUET, 2^e adjointe au Maire en charge de la gestion, de la prospective, des ressources humaines et des finances, présente le rapport suivant :

Considérant les résultats budgétaires de clôture 2021 du budget Annexe "Lotissement les communs" définis comme suit :

- Résultat de fonctionnement = excédent de 6 079,43 €

Il est nécessaire de clôturer ce budget qui n'a plus lieu d'être et que l'excédent sera repris au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la clôture du budget Annexe « Lotissement les communs »,
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux opérations de reprise de l'excédent comptable,
- **AUTORISE** le Maire à signer la déclaration de cessation d'assujettissement à la TVA.

AVIS RELATIF A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA RENOVATION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS A VILLEJEAN (RENNES METROPOLE)

Frédéric MORVAN, conseiller municipal délégué aux opérations d'aménagement :

Une enquête publique est ouverte du 22 février 2021 (9h) au 25 mars 2021 (17h) sur le projet présenté par Rennes Métropole, en vue de la restructuration de l'unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets, située avenue Charles Tillon, quartier Villejean à Rennes. <http://www.registre-dematerialise.fr/2306>

L'enquête publique unique regroupe :

- la demande d'autorisation environnementale en vue de procéder à la restructuration dans le cadre de l'exploitation soumise à autorisation au titre du code de l'environnement,
- la demande de permis de construire pour la réalisation des travaux nécessaires à la restructuration de l'UVE, au titre du code de l'urbanisme.

L'unité de valorisation énergétique a été construite entre 1966 et 1968 par la Ville de Rennes. Elle est, depuis 1995, dans le champ de compétence de Rennes Métropole, qui en assume la responsabilité. En 2017, Rennes Métropole a décidé d'investir pour moderniser l'usine d'incinération. Objectif : en faire un véritable outil de transition énergétique, produisant davantage d'énergie avec la même quantité de déchets incinérés. **On passera ainsi à 35 000 équivalents-logements chauffés par an, contre 20 000 actuellement**, grâce à une énergie dont le prix est encadré par la collectivité et donc moins dépendant du marché.

Pour la réalisation de ce projet, Rennes Métropole a décidé un arrêt total de l'usine existante sur une durée de 14 mois en vue de sa démolition partielle, sa reconstruction et sa remise en service. Les déchets de la métropole produits sur cette période d'arrêt, estimés à 150000 tonnes seront alors envoyés vers d'autres installations de traitement. Pour gérer ces déchets, Rennes Métropole prévoit l'aménagement d'un site de transfert sur la commune de Bourgarré (située à environ 20km au sud de Rennes) pour l'accueil de 50 % des déchets. Le reste des déchets sera envoyé vers des sites de transferts existants. L'ensemble des déchets sera ensuite traité dans différentes installations ayant des capacités disponibles, non connues à ce stade du projet. L'arrêt de la fourniture d'énergie au réseau de chaleur sera compensé par des sources d'énergie existantes : le gaz et la biomasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable de principe aux travaux présentés par Rennes Métropole dans le cadre de la rénovation de l'unité de valorisation énergétique des déchets de Villejean,
- **DEMANDE** néanmoins par l'intermédiaire du commissaire enquêteur des précisions sur les mesures prévues pour gérer les flux de transport pour rejoindre le site de traitement de Bourgarré, l'impact sur les communes limitrophes et en particulier Saint-Erblon.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**PAROLE AU PUBLIC**

Le conseil est clos à 23h07.